

Protégeons-nous contre le virus de la grippe

L'assurance Maladie du Val-d'Oise vous rappelle l'importance du vaccin afin d'éviter les formes graves de la grippe.



La grippe est une infection respiratoire aigüe très contagieuse qui se caractérise par une forte fièvre, un mal de tête, des courbatures et une fatigue intense, qui chez une personne peut entraîner des complications, une hospitalisation voire un décès.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, souffrant d'une maladie chronique, un bon de prise en charge à 100% est adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Sur présentation du bon, il suffit de retirer le vaccin chez le pharmacien. Les patients peuvent se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix (médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien d'officine). S'ils n'ont pas reçu leur bon de prise en charge et sont éligibles à la vaccination (femmes enceintes, personnes présentant une obésité morbide), un professionnel de santé peut leur en délivrer un.

Pour les moins de 16 ans, la prescription médicale est nécessaire.

Infos pratiques

ameli.fr

Liens utiles

Site Internet Ameli